

**EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté**

N° délib. : 000893

Séance du jeudi 15 octobre 2009

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon,
sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Étaient présents : Amagney : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO Avanne Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS (jusqu'au rapport 2.6), Martine BULTOT, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT (jusqu'au rapport 2.6), Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD, Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Nicolas GUILLEMET (à partir du rapport 1.1.1), Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Annie MENETRIER, Carine MICHEL, Nohzat MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE (jusqu'au rapport 2.8), Béatrice RONZI, Jean-Claude ROY (à partir du rapport 2.7 et jusqu'au rapport 3.7), Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER, Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER (à partir du rapport 2.1), Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN Boussières : Bertrand ASTRIC, Roland DEMESMAY
Braillans : Alain BLESSEMILLE Busy : Philippe SIMONIN Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE Champagney : Claude VOIDEY Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc : Philippe GUILLAUME Chauenne : Bernard VOUGNON Chaudfontaine : Christiane BEUCLER (représentée par Jacky LOUISON) Chemaudin : Bruno COSTANTINI Dannemarie sur Crête : Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole Valentin : André BAVEREL, Yves GUYEN Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Claude PREIONI Gennes : Jean SIMONDON (à partir du rapport 9.1)
Grandfontaine : François LOPEZ La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY Le Gratteris : Cédric LINDECKER Mamirolle : Daniel HUOT, Didier MARQUER (représenté par Robert POURCELOT) Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET Miserey Salines : Marcel FELT, Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON (représenté par Corinne PETER), Pierre CONTOZ Montferrand le Château : Marcel COTTINY Morre : Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Philippe BELUCHE, Bernard BOURDAIS Pelousey : Catherine BARTHELET, Claude OYTANA Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilly les Vignes : Jean-Michel FAIVRE Rancenay : Michel LETHIER Roche lez Beaupré : Stéphane COURBET (jusqu'au rapport 5.1), Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO)
Routelle : Claude SIMONIN Saône : Maryse BILLOT (représentée par Alexis JACOB), Alain VIENNET Serre les Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH Thoraise : Jean-Michel MAY Torpes : Bernard LAURENT Vaire Arcier : Patrick RACINE Vaire le Petit : Michèle DE WILDE Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.2.1).

Étaient absents : Besançon : Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Françoise BRANGET, Benoît CYPRIANI, Fanny Gerdil-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Lazhar HAKKAR, Frank MONNEUR, Elisabeth PEQUIGNOT, Jean ROSSELOT Beure : Philippe CHANEY, Auguste KOELLER Chaleze : Christophe CURTY Champoux : Thierry CHATOT Chatillon le Duc : Denis GALLET Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Franois : Françoise GILLET Grandfontaine : Laurent SANSEIGNE Larnod : Gisèle ARDIET Mazerolles le Salin : Daniel PARIS Montferrand le Château : Pascal DUCHEZEAU Osselle : Jacques MENIGOZ Pirey : Jacques COINTET Pouilly les Vignes : Jean-Marc BOUSSET Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE Vorges les Pins : Patrick VERDIER.

Secrétaire de séance : Marcel FELT

Procurations de vote :

Mandants : H. AKODAD, T. BENETEAU DE LAPRAIRIE, P. BONTEMPS (à partir du rapport 2.7), F. BRANGET, B. CYPRIANI, E. DUMONT (à partir du rapport 2.7), J.P. GOVIGNAUX, L. HAKKAR, F. MONNEUR, E. PEQUIGNOT, J. ROSSELOT, J.C. ROY (jusqu'au rapport 2.6 et à partir du rapport 3.8), C. CURTY, F. GILLET, D. PARIS, J.M. BOUSSET.

Mandataires : J.J. DEMONET, F. ALLEMANN, J. PANIER (à partir du rapport 2.7), P. BONNET, E. ALAUZET, Y.M. DAHOUI (à partir du rapport 2.7), P. CONTOZ, N. MOUNTASSIR, D. POISSENOT, C. GELIN, E. SASSARD, N. BODIN (jusqu'au rapport 2.6 et à partir du rapport 3.8), S. COURBET, F. LOPEZ, C. PREIONI, J.M. FAIVRE.

Objet : Rapport d'activité 2008 du délégué du service public de transport urbain

Rapport d'activité 2008 du délégataire du service public de transport urbain

Rapporteur : Yves GUYEN, Vice-Président

Inscription budgétaire

Sans incidence budgétaire

Résumé :

Les dispositions de l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient que le délégataire doit produire chaque année à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public et une analyse de la qualité de service. Une synthèse du rapport d'activité 2008 de KEOLIS Besançon est présentée ci-après.

Dans le cadre de la Délégation de Service Public des transports urbains du 1^{er} juillet 2005, KEOLIS Besançon a communiqué son rapport d'activité 2008 le 31 mai 2009.

Ce rapport fait état notamment des résultats suivants :

1. Présentation du service délégué en 2008

L'objet de la délégation consiste en l'exploitation du service public de transport urbain de voyageurs sur le périmètre du Grand Besançon.

A/ Nature du service

Le service délégué comprend notamment :

- les lignes régulières urbaines,
- les services réguliers « scolaires » urbains (DIABOLO),
- le service pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) « EVOLIS Ville » sur les 59 communes du Grand Besançon,
- le service à la demande « EVOLIS Gare » pour l'accès à la Gare Viotte pour la commune de Besançon,
- les services d'écart (navettes) et services saisonniers,
- la gestion de MOBILIGNES,
- des services optionnels pouvant être confiés au délégataire en cours de contrat,
- des missions annexes relatives au réseau périurbain : communication, enquêtes, études....

B/ Caractéristiques du contrat

Le contrat a été signé le 23 juin 2005 pour une effectivité à compter du 1^{er} juillet 2005 et un achèvement au 30 juin 2010. Il s'agit d'un contrat à contribution financière forfaitaire. KEOLIS Besançon assume les risques d'exploitation et commerciaux liés aux recettes et aux charges de fonctionnement. Le délégataire est propriétaire des recettes commerciales qu'il perçoit.

3 avenants ont été signés sur l'exercice 2008 :

- avenant n°8 : évolution de la tarification, modification du programme d'aménagement de voirie, réalisation de l'extension du dépôt de Planoise et impact du coût de chauffage de Planoise (nouveaux accords avec le SYBERT),
- avenant n°9 : adoption du Plan de transport et d'information des usagers dans le cadre de la loi n°2007-1224 du 21 août 2007,
- avenant n°10 : réduction de la contribution forfaitaire du fait de la réduction du taux de plafonnement de la taxe professionnelle.

C/ Evénements clés et conséquences

L'année 2008 a été marquée par de nombreux événements internes et externes qui ont pu impacter l'exploitation du réseau GINKO, dont notamment :

- la baisse des effectifs scolaires (- 1,4 %) et universitaires (- 2 %), avec des effets sur les fréquentations et les ventes des titres dédiés pour ces catégories d'usagers,
- la forte hausse des prix des carburants sur le 1^{er} semestre, avec un effet positif sur le report modal,
- le gel des tarifs du réseau pour la rentrée de septembre 2008,
- un conflit social important lors des négociations annuelles obligatoires sur les salaires, avec 6 jours de grève à la clé et une interruption totale du trafic,
- l'accident mortel du 20 octobre 2008 au terminus de Palente qui, au-delà de l'émotion suscitée, a entraîné l'immobilisation pendant 102 jours du bus impliqué dans l'accident pour raison d'enquête et d'expertise.

D/ Chiffres clés

	2007	2008
Kilomètres parcourus*	6 743	6 666
Voyages comptés*	18 851	18 840
Parc de véhicules	170	170
Effectif permanent au 31.12	473	474
Charges d'exploitation*	27 908	28 980
Recettes commerciales*	8 658	8 698
Taux de couverture	31,0%	30,1%

* En milliers

II. Les conditions d'exécution

A/ L'offre de transport

Les modifications principales apportées au réseau en 2008 sont les suivantes :

- 3 départs supprimés sur la ligne n°9, ligne de doublage de la ligne n°7 ne fonctionnant que pendant la période des cours universitaires,
- 1 départ supplémentaire sur la ligne n°34 en direction de TEMIS,
- l'aller-retour supplémentaire en direction des Founottes sur la ligne n°4 en période d'horaires Pastel.

Les modifications par rapport au réseau 2007 ont donc été mineures. Ces modifications ne représentent qu'une variation de 0,01 % du nombre de kilomètres du réseau en année pleine.

B/ La vitesse commerciale

La vitesse commerciale baisse encore légèrement (- 0,5 %) sur l'année scolaire 2007-2008 pour atteindre 16,87 Km/h, soit son niveau le plus faible depuis 2000. Après la forte baisse de l'année 2003-2004, la vitesse commerciale reste néanmoins stable depuis 4 ans autour de 17 Km/h.

Rappel de l'évolution de la vitesse commerciale :

2000-2001	17,92
2001-2002	17,92
2002-2003	17,80
2003-2004	16,97
2004-2005	16,95
2005-2006	17,02
2006-2007	16,96
2007-2008	16,87

Pour mémoire, une baisse de vitesse commerciale génère des surcoûts d'exploitation (augmentation du nombre de bus et de conducteurs à service équivalent), influe potentiellement sur la qualité du service rendu aux usagers et impacte potentiellement sur le climat social de l'entreprise délégataire.

Par ailleurs, la vitesse commerciale de référence, définie contractuellement, est de 17,06 Km/h. Une variation au-delà de plus ou moins 0,5 Km/h est un motif de révision des dispositions de la DSP.

Contrairement à 2007, cette dégradation se ressent sur quasiment toutes les lignes et sur toutes les périodes d'application. Seules les lignes n°2 et n°22, avec la suppression des évitements des boulevards Blum, Churchill et Kennedy, voient leur vitesse commerciale s'améliorer : 18,55 Km/h en 2008 contre 18,47 Km/h en 2007 pour la ligne n°2 et 17,41 Km/h en 2008 contre 16,87 Km/h en 2007 pour la ligne n°22.

Vitesse commerciale graphiquée par ligne

LIGNES	Kilomètres commerciaux	Exprimé en heures, centèmes	Vitesse commerciale 08/08 en Kilomètre / Heure	Vitesse commerciale 07/08 en Kilomètre / Heure	Evolution 08/08 - 07/08
1	2179,04	134,13	16,25	16,38	-0,81%
2	1283,97	69,20	18,55	18,47	+0,48%
3	1616,40	94,81	17,05	17,27	-1,30%
4	1256,85	88,00	14,28	14,42	-0,95%
5	1718,83	102,10	16,83	16,60	+1,39%
6	1614,90	100,59	16,05	16,24	-1,17%
7	1730,43	114,05	15,17	15,26	-0,54%
8	842,47	58,64	14,37	14,44	-0,51%
9	132,75	10,05	13,21	13,29	+0,00%
10	1693,16	112,89	15,00	15,21	-1,41%
20	451,35	24,31	18,57	18,94	-1,97%
22	917,49	52,70	17,41	16,87	+3,21%
24+PORD	702,07	45,43	15,45	15,56	-0,67%
27	900,88	45,00	20,02	20,27	-1,24%
31	725,34	43,49	16,68	16,91	-1,36%
32	603,42	39,06	15,45	15,59	-0,90%
34	972,80	66,10	14,72	14,96	-1,63%
A	296,04	13,95	21,22	21,21	-0,06%
B	181,34	9,19	19,73	19,73	+0,03%
C	101,79	4,63	21,99	21,99	+0,00%

Le délégataire fait part dans son rapport d'activité de son inquiétude quant à la persistance de graves points noirs de circulation dans Besançon, de la multiplication des manifestations événementielles en cœur de ville qui pénalisent la circulation et la fréquentation du réseau, et enfin sur le report de certains aménagements de voirie prévus contractuellement dans la DSP et à la charge de la collectivité.

En détail, les faits générateurs de difficulté sont les suivants :

- des points noirs ponctuels ou permanents, notamment : la rue de Belfort entre la place de la Liberté et la rue Baille, le secteur de Micropolis, la rue René Char à Châteaufarine, le giratoire entre la route de Gray et le chemin des Tilleroyes,
- des animations ponctuelles en centre-ville qui imposent des déviations. En 2008, cela a généré 424 jours/lignes de modification d'itinéraire du réseau. Au-delà de la vitesse commerciale, ce phénomène est très impactant sur la fréquentation, la ponctualité, la qualité de l'information et la qualité perçue du réseau par les clients,
- des événements réguliers sources de retards sur le réseau, notamment la foire mensuelle de Battant qui génère une fois par mois des embouteillages très importants sur tout le secteur Siffert, place Leclerc et avenue Edgar Faure,
- les problèmes de stationnement dans la rue Mercator, bloquant l'accès au terminus de la ligne n°4.

En 2008, a contrario, des aménagements de voirie ont permis d'améliorer en certains lieux la circulation, l'insertion des bus et l'accessibilité des stations, notamment :

- la réalisation d'un quai à la station Weiss,
- la modification de la station IUT,
- la réalisation d'un quai à la station Bruand,
- le nouvel aménagement des rues de Bourgogne et de Franche-Comté dans le cadre du réaménagement du centre-commercial des Epoisses,
- la modification de la sortie du parking Chamars pour les navettes Citadelle,
- la modification du carrefour Belfort/Jeannettes facilitant la giration des lignes n°3 et B,
- la mise aux normes de 5 nouveaux carrefours,
- la fermeture de 10 évitements en station sur le boulevard permettant l'insertion plus aisée des bus.

La mise en place du nouveau poste central de régulation en 2008 permet d'identifier, désormais de manière beaucoup plus précise, les temps de parcours par tronçon du réseau et d'identifier les points noirs pour tenter d'y remédier en exploitation (meilleure adaptation du temps de parcours théorique par rapport au temps de parcours réel).

C/ Les kilomètres parcourus

	2007	2008
Kilomètres parcourus	6 742 803	6 665 836
Kilomètres commerciaux	5 970 128	5 893 272
Kilomètres HLP*	772 675	772 564
Taux HLP*	12,90%	13,1%

*HLP = haut-le-pied

Contactuellement, pour 2008, les kilomètres à réaliser étaient de 6 820 977. La variation est donc de - 155 141 Km, soit un non respect de 2,27 %. Cet écart est dû principalement à la grève de mars 2008 (- 133 000 Km).

D/ Le nombre de voyages

En données brutes, le trafic compté, issu des cellules de comptage installées dans certains bus, est stable : 18 840 000 de voyages en 2008 contre 18 851 000 voyages en 2007, soit une baisse marginale de 0,058 %.

Les données brutes sont corrigées sur la base des perturbations et des effets calendaires :

- grèves : + 426 000 voyages,
- effets calendaires : - 3 000 voyages,
- divers : + 5 000 voyages.

Le nombre de voyages corrigé est de 19 269 000 voyages pour 2008, contre 19 102 000 en 2007 (hors décalage calendaire), soit une hausse du trafic de 0,9 %.

La baisse des effectifs scolaires et universitaires ces dernières années constitue un élément déterminant de l'évolution modérée du trafic constaté :

- les effectifs étudiants ont baissé de 1,8 % en septembre 2008. Depuis 2003, les effectifs ont baissé d'environ 2 500 étudiants,
- les effectifs scolaires, à la baisse de 1,4 % en 2008 ont connu une perte de 1 500 élèves depuis 2002. La baisse des effectifs scolaires sur l'année 2008 a entraîné une perte estimée à 150 000 voyages.

L'évolution du nombre de voyages par ligne est la suivante :

- les lignes structurantes (1, 5, 7 et 10) présentent une stabilité de leur fréquentation. Sur ces 4 lignes, l'évolution de trafic varie entre - 1,3 % (ligne n°5) et + 0,7 % (ligne n°7),
- les lignes secondaires (3, 4, 6, 8) présentent une légère évolution de fréquentation. Sur ces 4 lignes, l'évolution de trafic se situe entre - 0,5 % (ligne n°6) et + 1,6 % (ligne n°8),
- les lignes tangentielles (2, 22) présentent une baisse de fréquentation comprise entre - 1,4 % (ligne n°2) et - 2,6 % (ligne n°22),
- la ligne n°34 est toujours en progression depuis son extension en 2006 sur la zone commerciale d'Ecole-Valentin et de Châtillon-le-Duc, avec + 3 % de fréquentation,
- la ligne n°9 baisse fortement (- 12,1 %), mais cette baisse est à mettre en correspondance avec la baisse de l'offre kilométrique (- 3 départs) et le report sur la ligne n°7,
- sur les autres lignes de jour, le trafic est orienté à la baisse, sauf pour les lignes n°27 (+ 2,4 %) et n°20 (+ 0,6 %),
- sur les lignes de dimanche, la fréquentation progresse de 2,5 %,
- sur les lignes de nuit, la baisse de fréquentation est de l'ordre de 2 %.

Les abonnés, tous titres confondus, réalisent 82 % du trafic du réseau en 2008. Les titres scolaires (DIABOLO) représentent 39,79 % du trafic, contre 13,89 % pour les étudiants (CAMPUS), 14,79 % pour les titres tout public (SESAME) et 5,70 % pour les seniors (OR). Les titres sociaux et « recherche d'emploi » représentent 8,16 % du trafic en 2008.

Les titres oblitérables représentent 17,68 % des voyages.

En termes de voyages comptables*, on note une baisse de 3,3 % des titres oblitérables et une hausse de 0,3 % des voyages comptables réalisés par des abonnés. Globalement, le nombre de voyages comptables a baissé de 0,4 %, pour passer de 24 341 000 voyages en 2007 à 24 249 000 voyages en 2008, soit un écart brut de - 92 000 voyages.

** Les voyages comptables, issus des ventes de titres de transport, ne tiennent pas compte des effets calendaires et des perturbations. Ils sont calculés sur la base de coefficients de mobilité, définis pour la durée de la DSP et affectés à chaque titre, et prennent en compte également des voyages périurbains du réseau GINKO. Ils sont donc logiquement plus importants que les voyages comptés.*

E/ Les points d'arrêt

Sur les lignes exploitées par KEOLIS Besançon, on dénombre :

- 610 stations urbaines (contre 612 en 2007), dont 359 équipées de poteaux (contre 357 en 2007) et 251 d'abribus (contre 255 en 2007),
- 37 stations périurbaines sur le périmètre urbain, dont 17 équipées de poteaux et 20 d'abribus (en intégrant les pôles d'échanges).

25 stations urbaines ont fait l'objet de nouveaux équipements en mobilier urbain (abribus, auvent, banc, poubelle ou borne TEMPO) fournis par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. 2 stations ont été supprimées du fait de l'ouverture de la voie en site propre de TEMIS. 1 station a été créée sur Rivotte.

18 nouvelles bornes TEMPO à message variable ont été déployées sur le réseau, en extension (3) ou en remplacement de bornes d'ancienne génération (15). 7 bornes TEMPO ancienne génération, enlevées du centre-ville, ont été redéployées sur des stations des quartiers périphériques bisontins.

F/ Les parcs-relais

Depuis le 14 décembre 2007, les parcs-relais de TEMIS (80 places portées à 180 en juillet 2009) et Micropolis (160 places) sont équipés de locaux d'accueil abritant des personnels GINKO assurant l'information des clients, la vente de titres GINKO et le déploiement de services connexes « Gains de temps ».

Dans ce cadre, des partenariats ont été organisés avec la blanchisserie du Refuge, l'Intermarché de Montrapon, le garage Cassard, la boulangerie « Le Petit Mitron » et un fleuriste pour permettre aux clients de bénéficier de prestations commerciales sur le site même des parcs-relais et rendre ainsi encore plus attractif le report modal de la voiture vers le transport public.

Depuis septembre 2008, 600 automobilistes stationnent mensuellement sur le parc-relais de TEMIS. 52 % des clients s'arrêtent à TEMIS pour prendre le bus, soit 15 à 20 clients par jour aux heures de présence des hôtesses (entre 30 et 40 véhicules par jour). La fréquentation est en progression constante.

Depuis septembre 2008, sur Micropolis, si le volume de stationnement est équivalent (entre 500 et 700 véhicules mensuellement), seulement 12 % à 14 % des véhicules stationnés pendant la présence des hôtesses sont des clients du bus. Micropolis demeure un site multifonction : dépose minute (59 % des stationnements), parking pour le parc des expositions (16 % des stationnements), parking régulier, co-voiturage, etc.

La clientèle des parcs-relais est constituée à 75 % de femmes, de catégorie socioprofessionnelle plutôt élevée, et à 17 % d'étudiants, résidant pour les 2/3 dans le Grand Besançon. 63 % des personnes stationnent plusieurs fois par semaine.

G/ Les points de vente

59 relais GINKO sont implantés sur Besançon, ce qui est stable par rapport à 2007 (60 relais), avec la suppression du relais du CLA (vente dans la cafétéria). 2 relais ont vu leur activité suspendue pendant l'année suite à un incendie (tabac des Epoisses et tabac rue Mirabeau).

56 % de la population bisontine bénéficie d'un point de vente à moins de 300 mètres de son domicile (80 % à moins de 500 mètres).

La part des ventes des relais dans les recettes se maintient à 37 %, comme en 2007.

La boutique GINKO du centre-ville a accueilli 114 800 visiteurs, dont 98 600 acheteurs, en 2008 dans 15 m². La boutique MOBILIGNES, en Gare Viotte, a accueilli pour sa part 10 700 visites en 2008 contre 8 200 visites sur l'année 2007. 4 200 titres GINKO ont été achetés dans ce lieu de vente situé à la Gare Viotte.

Le service de vente par correspondance « Colibri » attire en moyenne 2 300 abonnés par mois (24 920 coupons mensuels envoyés aux clients dans l'année), soit une hausse de 8 % par rapport à 2007.

H/ Les véhicules

En 2008, l'inventaire des véhicules est le suivant :

	Quantité à fin juin		Moyenne Age		No bus > 12 ans	
	2007	2008	2007	2008	2007	2008
Minibus	5	5	3,6	4,6	0	0
Moyenne capacités	26	26	7,77	7,61	6	6
Standards	112	112	10,19	10,00	44	44
dont Diesel	66	60	13,60	13,92		
dont GNV	46	52	5,31	5,63		
Articulés	27	27	9,14	8,57	11	8
dont Diesel	18	18	11,91	10,56		
dont GNV	9	9	3,59	4,59		
TOTAL	170	170	9,6	9,2	63	58
Prévisions contractuelles	(165)	(165)	(8,9)	(9,0)	(55)	(51)

L'écart du nombre de véhicules entre le contrat (165) et la réalité s'explique par :

- l'ajout d'un bus moyenne capacité supplémentaire pour répondre au besoin de l'extension de la ligne n°34,
- l'ajout d'un minibus PMR pour assurer le service EVOLIS Ville (PMR) étendu aux 59 communes,
- le besoin de 2 bus pour la formation continue obligatoire de l'ensemble des conducteurs,
- le besoin d'1 bus supplémentaire du fait de la baisse de la vitesse commerciale.

Le vieillissement du parc passe de 9,6 années en 2007 à 9,2 années en 2008. Contractuellement, l'âge moyen du parc était fixé pour 2008 à 9 années. La moyenne d'âge du parc retrouve une valeur plus acceptable en 2008, sans atteindre la valeur contractuelle, grâce à l'acquisition sur l'année 2008 des véhicules programmés pour 2008, contrairement aux années antérieures qui avaient subi un décalage de livraison suite à l'accident de Bart en 2005.

I/ Le bilan des pannes

Une baisse sensible de 15,8 % du nombre de pannes est à noter (291 pannes en 2008, 304 pannes en 2007 et 348 en 2006). L'entretien des bus continue de s'améliorer, notamment grâce aux programmes de formation des agents et au suivi et à la prévention des pannes.

J/ Le bilan des accidents

Le nombre d'accidents de conduite demeure stable avec 172 accidents recensés en 2008, contre 173 accidents recensés en 2007. Ce nombre confirme en fait un progrès notable depuis 2005 (214 accidents en 2006 pour mémoire, - 54 % d'accidents par rapport à 2005), pour 6,7 millions de kilomètres parcourus et 19 millions de voyageurs transportés.

Les accidents matériels avec tiers baissent (91 accidents contre 101 en 2007), mais les accidents corporels connaissent une légère hausse (26 contre 22 en 2007, mais contre 29 en 2006), avec notamment un accident mortel en octobre 2008. Les accidents de voirie sont à la hausse (38 contre 29 en 2007, mais 53 en 2006).

Les accidents dans lesquels la responsabilité du délégataire est engagée représentent 66,9 % des accidents, contre 61,8 % en 2007, et contre 67,8 % en 2006.

Sur le volet accident, les progrès constatés en 2007 sont confirmés d'une manière générale, mais avec un changement de typologie des accidents et une hausse des accidents responsables, sans atteindre pour autant le niveau constaté en 2006.

K/ Le personnel

Le contrat d'intéressement du personnel, signé en 2006 pour 3 ans, arrive à son terme en 2008. S'il a montré des résultats très probants en 2007 avec une baisse notable de l'absentéisme (5 461 jours en 2007 contre 7 587 jours en 2006), une baisse des accidents, une baisse du nombre de pannes et une baisse de la consommation de gazole, l'année 2008 a été moins probante sur le volet de l'absentéisme (+ 28,1 % par rapport à 2007, mais - 6,4 % depuis 2005).

	référence	2006	2007	2008	Evolution 2008/2007	Evolution 2008/2005
Absentéisme en jours	7473	7587	5 461	6994	+28,1%	-6,4%
Consommations Gazole	46,09	45,76	44,68	44,80	+0,3%	-2,8%
Consommations Gaz	71,09	67,70	65,21	63,07	-3,3%	-11,3%
Accidents	163	124	89	75	-15,7%	-54,0%
Pannes	2119	2287	2065	1738	-15,8%	-18,0%

Sur la durée du contrat, l'ensemble des critères a connu une amélioration significative permettant de dégager une économie globale de 800 000 € redistribuée pour moitié au personnel. En 2008, chaque salarié a reçu à ce titre une prime de 380 €.

9 jours de grève sont constatés sur le réseau en 2008, contre 4 en 2007. En mars 2008, la seule période de négociation annuelle obligatoire sur les salaires a entraîné un conflit qui a duré 6 jours, avec 0 % du trafic assuré. En mai et octobre, deux mouvements nationaux génèrent deux jours de grève, mais le trafic demeure assuré respectivement à 40 et 80 %, conformément au plan de transport. En décembre 2008, un conflit local éclate sur une journée suite à la sanction d'un conducteur ayant mis volontairement en danger la vie d'un cycliste. Le trafic est cependant assuré à 80 %.

En décembre 2008, KEOLIS Besançon compte 481 salariés dont 361 conducteurs.

L/ Fraudes et incivilités

Le taux de contrôle (nombre de personnes contrôlées sur nombre de personnes transportées) est passé de 1,57 % en 2006 à 1,94 % en 2007, pour redescendre à 1,54 % en 2008.

En 2008, le taux de fraude constatée atteint 0,97 %, contre 0,85 % en 2007. Cette hausse du taux de fraude est générée pour partie par le fait que désormais le non report du numéro de carte sur l'abonnement est verbalisé.

Au chapitre des incivilités, il est constaté une baisse du nombre d'actes entre 2005 (178 faits), 2006 (168 faits), 2007 (134 faits) et 2008 (112 faits). En 2008, 10 faits ont entraîné un jugement, dont 5 ont eu pour conséquence de la prison ferme pour les auteurs des faits. Le Grand Besançon a équipé de caméras de vidéosurveillance 32 bus du réseau entre 2007 et 2008 afin de renforcer le sentiment de sécurité tant pour les usagers que pour les personnels.

M/ La satisfaction client

En 2008, 792 réclamations ont été reçues, soit 50 % de plus qu'en 2007. Deux événements majeurs expliquent cette hausse : la grève de mars 2008 (164 réclamations à elle seule) et les opérations de renouvellement par la société DECAUX des abribus publicitaires gérés par un contrat de la Ville de Besançon.

24 % des réclamations concernent la ponctualité, 25 % concernent l'attitude du conducteur (ces deux motifs de réclamation font l'objet d'enquêtes internes) et 24 % une situation perturbée.

III. Les comptes de la DSP

A/ Les dépenses

1. Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation s'élevaient en 2007 à 27 908 400 € HT. En 2008, ces charges sont de 28 879 800 € HT, soit une différence de + 971 400 € HT (+ 3,5 %).

2. Les charges de personnel

Les charges de personnel sont en augmentation de 1,6 % (314 900 € HT) entre 2007 et 2008. Cette hausse correspond à :

- une augmentation de la valeur du point 100 de 2,2 %, soit un surcoût de 445 K€,
- une augmentation de l'ancienneté, soit + 55 K€,
- une augmentation de l'intéressement, soit + 20 K€,
- une augmentation des indemnités de départ à la retraite, soit + 8 K€,
- une baisse des médailles du travail, soit - 25 K€,
- une baisse des indemnités de licenciement, soit - 40 K€,
- une baisse de la fourniture des tenues conducteurs (renouvellement en 2007), soit - 145 K€.

3. Les carburants

Le prix moyen du litre de gazole a augmenté de + 18 % entre 2007 et 2008, ce qui représente un coût supplémentaire de 264 K€ sur l'année. La consommation moyenne est en baisse de 0,3 %, soit une économie réalisée de 4 K€.

Le prix du gaz a augmenté de 33,5 %, ce qui se traduit par un coût supplémentaire de 207 K€. La consommation moyenne est en recul de 3,5 %, soit un gain de 20 K€.

Globalement, la variation des tarifs est la principale cause de la baisse de 265 K€ de ce poste :

- écart sur prix : + 471 K€,
- écart sur consommation : - 24 K€,
- écart sur kilomètres : - 39 K€.

Le poste carburant a augmenté de 408 100 €, soit une hausse de 18,8 % entre 2007 et 2008.

4. Les achats stockés hors carburant

Le coût des achats stockés hors carburants (pièces détachées stockées, lubrifiants et antigels, achats de billetterie) augmente de 5,3 %. Ce poste passe de 415,3 K€ en 2007 à 437,5 K€, soit un écart de + 22,2 K€.

5. Les achats non stockés

Le coût des achats non stockés (eau, électricité, pneumatiques, fournitures, etc.) est en hausse entre 2007 et 2008. Ce poste passe de 791 K€ en 2007 à 857 K€ en 2008, soit + 8,3 % (+ 66 K€).

Cette variation s'explique notamment par l'accélération du programme de rénovation des boîtes de vitesse, la prise en charge du coût du chauffage de Planoise et le réaménagement intérieur du bâtiment terminus des Orchamps.

6. La sous-traitance

La sous-traitance comprend EVOLIS Ville, EVOLIS Gare et la sous-traitance de services réguliers (DIABOLO). Ce poste augmente de 25,9 %, pour passer de 247,9 K€ en 2007 à 312,1 K€ en 2008, soit + 64,2 K€.

Cette hausse est due à la mise en place du DIABOLO n°10 sur le quartier des Essarts-l'Amour en année pleine et la renégociation de la sous-traitance taxis pour EVOLIS Gare.

7. Les primes d'assurance

Les primes d'assurance sont en forte baisse de 36,9 % entre 2007 et 2008, en passant de 424,1 K€ à 387,2 K€, soit - 36,9 K€. L'évolution de ce poste tient à la renégociation des tarifs liée à la baisse de la sinistralité en 2007.

8. Divers services extérieurs

Le poste « Divers services extérieurs » regroupe la maintenance et l'entretien des bâtiments et des matériels, notamment les bus. Ce poste est en forte baisse de 22,4 %, passant de 452,4 K€ en 2007 à 351,1 K€ en 2008 (- 101,3 K€).

Cette baisse est due exclusivement à la baisse des coûts de maintenance bus en 2008 par rapport à 2007 (- 149,6 K€). Le poids élevé de ce poste en 2007 était imputable à la mise aux normes des véhicules gaz dans le cadre du déploiement des systèmes de purge rapide.

9. Les locations

Le poste locations regroupe la location des boutiques, de véhicules, de mobiliers et les charges locatives notamment. Ce poste baisse de 3,7 %, passant de 94,6 K€ en 2007 à 91,2 en 2008 (- 3,4 K€).

10. Les rémunérations d'honoraires

Les honoraires divers baissent de 35,8 K€, soit - 6,9 %, pour un montant total qui passe de 521,6 K€ à 485,8 K€. Si certains honoraires demeurent à la hausse, la baisse de ce poste est essentiellement imputable à la baisse des frais de formation avec l'achèvement en 2008 de la formation à la conduite économique commencée en 2007.

11. Publicité et relations publiques

Ce poste est en baisse (- 10,7 K€) pour un budget global de 197,1 K€. Cette baisse s'explique notamment par une réduction des coûts de catalogues et imprimés (- 52,6 K€), malgré une hausse forte du poste « relations publiques » (+ 46,7 K€) imputable au partenariat avec le BBCD et à l'organisation de la convention du personnel KEOLIS Besançon.

12. Autres services extérieurs

Ce poste passe de 267,3 K€ en 2007 à 323,3 K€ en 2008, soit une hausse 21 % (+ 56 K€).

Cette hausse est due pour partie aux frais de recrutement en augmentation du fait de l'embauche de nouveaux personnels, dont 12 conducteurs et 5 agents d'ambiance, et aux frais supplémentaires de gardiennage sur le dépôt de Planoise.

13. Impôts et taxes

Les impôts et taxes augmentent de 4,1 % en 2008, passant de 1 133,9 K€ en 2007 à 1 180,1 K€ en 2008 (+ 46,2 K€). Cette hausse est composée notamment :

- d'une hausse du Versement Transport de 0,7 % pour atteindre 170,4 K€, soit + 1,2 K€.
- d'une hausse de la Taxe Professionnelle de 3,2 %, pour atteindre 815,5 K€, soit + 25,4 K€.
- d'une baisse des remboursements concernant la formation professionnelle, entraînant une hausse de 49,4 % de ce poste, pour atteindre 58,1 K€, soit + 19,2 K€.

14. Les frais de siège

Il s'agit de l'assistance technique du groupe KEOLIS facturée à KEOLIS Besançon, en tant que filiale. Cette assistance est calculée selon un barème relatif aux produits d'exploitation. En 2008, les frais de siège sont de 449,5 K€, soit une baisse de 1,5 % par rapport à 2007 (- 7 K€).

B/ Les recettes

1. Les produits d'exploitation

Les produits d'exploitation augmentent de 2 %, soit + 602,2 K€, pour atteindre 30 090,3 K€.

2. Les recettes commerciales globales

Les recettes de trafic passent de 7 951,1 K€ à 8 040,3 K€, soit + 89,2 K€ (+ 1,1 %). Cette hausse modérée trouve son origine dans plusieurs faits marquants :

- l'absence d'augmentation tarifaire en septembre 2008,
- une hausse des recettes liées aux abonnements (+ 3,6 %), mais modérée a contrario par une baisse des recettes de 0,4 % sur les titres oblitérables.

Le taux de couverture des dépenses par les recettes de trafic atteint 30,1 % en 2008 contre 31,02 % en 2007 et 29,9 % en 2006.

3. Les recettes par titre

Le poids des principaux titres dans les recettes 2008 est le suivant :

- 43,1 % pour les titres oblitérables,
- 16,3 % pour les abonnements tout public, familles et couples,
- 14,4 % pour les abonnements étudiants,
- 12,6 % pour les abonnements scolaires,
- 7,4 % pour les abonnements seniors.

Les différents titres voient leurs recettes évoluer de manière différenciée :

- le Ticket Unité 1 heure voit ses ventes baisser de 5 % pour des recettes en baisse de 2 %. Cette baisse des ventes est constante depuis 2001, avec un report d'usage vers les abonnements et le Ticket Journée. Les recettes augmentent grâce à l'effet prix entre janvier et septembre. Néanmoins, ce titre représente toujours 26,2 % des recettes de trafic,
- le Carnet de 10 tickets voit ses ventes baisser de 1,6 % pour une hausse des recettes de 1,2 %. Ce titre avait connu une très forte progression de ses ventes en 2006 (+ 20 %). 2008 signe un retour à la normale du niveau de vente de ce titre,
- le Ticket Journée voit ses ventes augmenter de 5,7 % et ses recettes augmenter de 12 %. Ce titre continue de bénéficier d'un effet de glissement tarifaire du Ticket Unité 1 heure,
- les abonnements « tout public » (SESAME, COUPLE et FAMILLE) progressent de 3 % en matière de ventes et de 3 % en matière de recettes. Ces titres bénéficient du glissement tarifaire du Ticket Unité 1 heure et du carnet de 10 tickets et montrent donc la poursuite de la fidélisation de la clientèle du réseau GINKO,
- les abonnements « scolaires » plein tarif (DIABOLO mensuel + annuel) voient leurs ventes baisser de 0,5 % et leurs recettes augmenter de 4,3 %. Les titres DIABOLO enregistrent depuis 2006 un recul de 4,6 %, à comparer avec la baisse des effectifs constatée entre 2005 et 2006 et la nouvelle baisse des effectifs scolaires en 2008,
- les abonnements étudiants augmentent de 1,4 % au niveau des ventes, ainsi qu'au niveau des recettes. Cette augmentation s'explique par la croissance de la vente de titres annuels (+ 20,6 %), devenus plus intéressants depuis l'avancement de la rentrée universitaire au début du mois de septembre,
- les abonnements seniors connaissent une hausse des ventes de 0,4 % et une hausse des recettes de 1,4 %. Ce maintien des ventes est imputable à la forte hausse des ventes des coupons annuels en 2008 (+ 47 %),
- en 2007, la gamme tarifaire a été élargie à un nouveau titre social pour les bénéficiaires de la CMUC. En 2008, les ventes de ce titre ont doublé entre janvier (300 coupons vendus) et décembre (600 coupons vendus),
- pour les autres abonnements sociaux, les titres à 1,5 € baissent fortement de 11,2 %, alors que ceux à 9 € augmentent fortement de 15,3 %. Le nombre de titres gratuits « Mission Locale » et CCAS de Besançon, distribués aux ayants-droits, était en très forte progression en 2006, comme les années précédentes. Après la baisse brutale de 2007 (- 1 600 coupons gratuits CCAS distribués dans l'année), la baisse se poursuit avec - 20 % de diffusion de ce titre. Cela tient à la nouvelle gestion mise en place avec le CCAS en 2007, ces titres lui étant désormais facturés, et à la concurrence du nouveau titre CMUC.

4. La contribution de l'autorité organisatrice

La contribution de l'autorité organisatrice est de 21 312 400 € HT en 2008, contre 20 558 800 € HT en 2007, soit une hausse de + 3,6 % (+ 745 600 €).

La hausse de la contribution de l'autorité organisatrice se décompose comme suit :

- actualisation à 4,07 % : + 852 K€,
- activité complémentaire (avenants) : + 127 K€,
- productivité prévue au contrat : - 233 K€.

L'évolution de la contribution forfaitaire liée à l'actualisation (indexation INSEE) est plus forte entre 2007 et 2008, du fait de la forte évolution du prix du gazole (+ 14 %) et du gaz (+ 10 %). Pour mémoire en 2007, l'actualisation était de 2,82 %.

Pour rappel, contractuellement, la DSP prévoit, à niveau d'activité constant (hors avenants), hors actualisation, une baisse de la contribution de la collectivité sur le rythme suivant :

- 6 mois 2005 + 6 mois 2010 : 18 294 400 € HT valeur 2004,
- 2006 : 18 367 100 € HT, + 72 700 € HT,
- 2007 : 18 289 700 € HT, soit - 77 400 € HT,
- 2008 : 18 066 000 € HT, soit - 223 700 € HT,
- 2009 : 17 865 000 € HT, soit - 201 000 € HT.

Globalement, sur la durée de la DSP, la baisse moyenne annuelle de la contribution de la collectivité, hors actualisation, est de - 85 880 € HT valeur 2004.

C/ Le résultat global de l'exercice

Le résultat global de l'exercice du délégataire est en forte régression (- 23 %) pour atteindre 1 210 600 € HT en 2008 contre 1 579 700 € HT en 2007 (- 369 100 € HT). Le résultat représente 4,02 % du total des produits d'exploitation (recettes commerciales + contribution AO + autres contributions publiques + provisions) en 2008, contre 5,36 % en 2007 et 3,94 % en 2006.

Cette réduction du résultat s'explique de la manière suivante :

- les charges d'exploitation ont été contenues avec une hausse limitée à 3,5 %, dont 1,5 % imputables aux fortes hausses de carburant,
- une faible évolution des recettes par rapport aux années précédentes, liée notamment à la grève de mars 2008 (perte sèche estimée à 140 K€) et au « gel » des tarifs de septembre 2008 (- 150 K€).

Le Conseil de Communauté a examiné le rapport d'activité 2008 de la Délégation de Service Public de transport urbain.



D.C.T.C.J.
Contrôle de légalité

RECU 23.OCT 2009

Pour extrait conforme,

Le Président